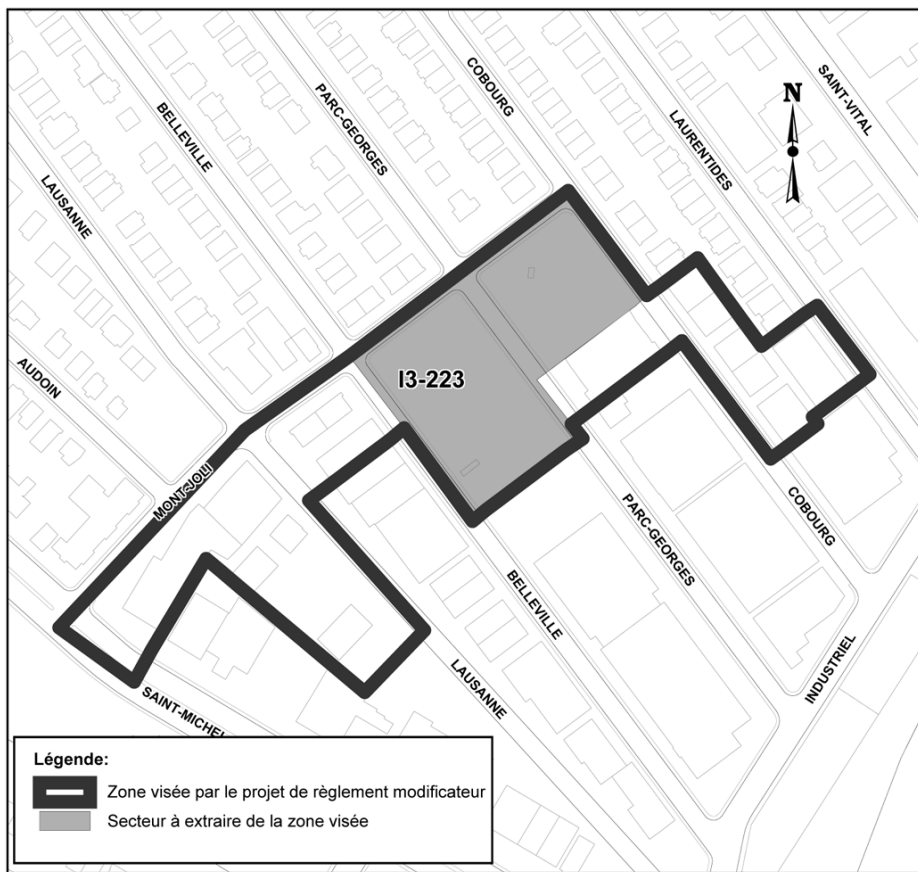


À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1562-90 afin de créer la zone résidentielle R34-269 permettant la construction résidentielle en projet intégré et la zone Industrielle I3 270, à même une partie de la zone I3-223 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour ces nouvelles zones.

1. Lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 16 mai 2007, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de Règlement no 1562-90.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 20 JUIN 2007 À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. L'objet de ce règlement est de créer la zone résidentielle R34-269 permettant la construction résidentielle en projet intégré et la zone Industrielle I3 270, à même une partie de la zone I3-223 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour ces nouvelles zones.
4. Ce projet de règlement vise la zone I3 223, ainsi que les zones contiguës. Le secteur est situé au sud de la rue de Mont-Joli, entre les avenues de Cobourg et de Belleville.



5. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, notamment, il précisera l'endroit où les usages proposés par les modifications se situent ainsi que la signification de ce changement d'usages. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet contient neuf dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement 1562-90 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
30 mai 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement